

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° 2024-05-049-005

Domaine : [Autorisation de manifestation sur esplanade du château « Villes et Villages en transition »](#)

de la commune déléguée de Beaumesnil, commune nouvelle de MESNIL-EN-OUCHÉ

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L.2213.1 à L.2213.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée le 25 avril 2024 par Mme GROMMÉ Vanessa pour l'association « Graines d'avenir » en vue de l'organisation de la manifestation « Villes et villages en transition » les 18 et 19 mai 2024,

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : L'association « Graines d'Avenir » est autorisée à organiser la manifestation « Villes et villages en transition » les samedi 18 et dimanche 19 mai 2024 sur l'esplanade du château - Beaumesnil

ARTICLE 2 : L'emplacement sera délimité par des barrières, les accès véhicules restreints et la sécurité assurée par l'organisateur. Les véhicules stationneront sur les parkings de la commune.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-Préfet de Bernay et à la Gendarmerie de Beaumesnil et au SDIS de l'Eure.

Fait à Beaumesnil, le 14 mai 2024

La Maire déléguée,
Mme Françoise PREYRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.